



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°27

Réunion de bureau : Lundi 23 mars 2026

À : 17h

Présidence : M. Gilles ERMANI

Présents MME Marion SALEMME, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Florian GONCALVES DE ARAUJO, Sébastien OURS, Victor PETIGNY, Fabrice POREE, Christopher SPADAFORA, Ahmed TALEB.

Excusé(s) : Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif.

Assiste(nt) à la séance : M. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

TECHNIQUE

Stage pôle FFF :

M. Maxime APRUZZESE prend la parole pour faire le bilan du stage pôle FFF ayant eu lieu du 20 au 22 mars 2026 au CREPS de Boulouris. Ce stage s'est très bien déroulé en présence de 20 arbitres amenés à préparer la candidature Fédérale.

Tournois et évènements à venir :

M. Maxime APRUZZESE présente le tournoi du Burel et les compétitions importantes à venir (Défi Cup et finale Pitch U13). Une sélection d'arbitres, en collaboration avec les CDA, a été mise en place pour ces évènements, avec une possible ouverture sur la formation et la détection des profils.

Président
Gilles ERMANI

Secrétaire
Florian BREVET